

Chapitre 6 : EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET



Ce chapitre retranscrit l'évaluation des impacts du projet sur le milieu naturel. Conformément à l'Article R.122-5 du Code de l'Environnement, elle intègre :

- une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement : effets directs, indirects, à court, moyen et long termes, permanents et temporaires, positifs et négatifs ;
- le cumul des incidences avec les projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R.181-14 et d'une enquête publique, et les projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public ;
- un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.

L'évaluation des effets du projet distinguera les impacts de la phase chantier (construction et démantèlement) et les impacts de la phase d'exploitation du parc. La première étape vise à déterminer la nature, localiser et hiérarchiser ces impacts de manière brute. La méthodologie d'appréciation de ces impacts respecte celle explicitée dans la partie XVI. 2. a. ii - *Appréciation des impacts bruts*.

Dans le respect de la doctrine ERC (Eviter - Réduire - Compenser), après application d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction, un impact résiduel sera évalué. Si un impact résiduel significatif demeure pour une espèce ou un groupe d'espèces, la mise en œuvre d'une ou plusieurs mesure(s) de compensation s'attachera à le réduire ou le supprimer. L'impact résiduel est coté de très faible à très fort. Il peut également être considéré comme « non significatif » ou « nul ».

XVII. IMPACTS BRUTS DE LA PHASE CHANTIER (CONSTRUCTION / DEMANTELEMENT)

XVII. 1. Impacts bruts de la phase chantier sur l'avifaune

XVII. 1. a. Dérangeement

XVII. 1. a. i. Dérangeement en période d'hivernage et de migration

Le dérangeement en période internuptiale se traduira par un effarouchement des espèces utilisant le site comme aire de repos ou d'alimentation, en-dehors de la zone d'influence du chantier. Pour rappel, les travaux auront lieu en contexte majoritairement bocager (important maillage de haies et grande proximité de celles-ci).

Trois espèces de limicoles terrestres représentent un enjeu en hiver et en migration pendant le déroulement du chantier : l'**Oedicnème criard**, le **Pluvier doré** et le **Vanneau huppé**. Dans le cadre de rassemblements migratoires et hivernaux, le dérangeement demeure peu problématique, **sous réserve que les assolements au-delà de la zone impactée soient favorables à l'accueil des espèces repoussées**. En effet, ces limicoles recherchent des couverts ras et sont assez fidèles aux secteurs utilisés s'ils recèlent des ressources alimentaires suffisantes. L'impact d'un dérangeement significatif se traduit par l'éclatement de gros rassemblements en plusieurs petits groupes, voire l'impossibilité de regroupements, mettant en péril la future migration pour rejoindre les lieux de reproduction ou d'hivernage.

L'**Oedicnème criard** n'a pas été observé sur l'AEI lors des inventaires en phase d'hivernage et de migration. Néanmoins, d'après la bibliographie, il est bien connu à l'échelle de l'AEE puisqu'il y est de plus en plus régulier en hiver. Le site du projet se situe au cœur d'une importante zone de concentration et de haltes migratoires, la plus proche étant localisée au sud de la ZIP, à proximité du Lac du Cébron. En raison de ses mœurs crépusculaires et nocturnes, l'espèce serait de toute manière peu impactée par le chantier. On notera par ailleurs que l'Oedicnème criard s'accommode relativement bien de l'activité humaine, comme l'attestent les observations régulières à proximité directe de chantiers de grande ampleur comme celui de la Ligne à Grande Vitesse Sud-Europe Atlantique (NCA Environnement, 2014 - 2015).

Un grand nombre de **Vanneaux huppés** et de **Pluviers dorés** effectuent des traversées quotidiennes entre le Lac du Cébron et les parcelles agricoles de l'AEE (notamment celles de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezy). Jusqu'à 19 Vanneaux huppés ont été observés le 20/12/18 sur l'AEI, et plus de 1600 individus y ont été comptabilisés lors des suivis de la migration postnuptiale (2018 - 2019). Mentionné par la bibliographie en période d'hivernage, le Pluvier doré a également été noté *in situ* en migration automnale (150 oiseaux). D'une manière générale, le site de Louin et ses pourtours sont assez favorables à ces espèces en période internuptiale.

La distance d'évitement du Vanneau et du Pluvier vis-à-vis des éoliennes en fonctionnement en période internuptiale est d'environ **175 m en moyenne pour le Pluvier doré**, et d'environ **260 m pour le Vanneau huppé** (HOTCKER ET AL., 2006). L'effet repoussoir sera toutefois limité par le fait que les travaux ne s'opèreront pas simultanément sur l'ensemble des éoliennes. Par conséquent, on peut considérer qu'une partie des parcelles du secteur accueillant d'éventuels rassemblements sera toujours exploitable par ces espèces. Cet impact est néanmoins considéré comme relativement faible, au regard des milieux ouverts disponibles à l'échelle des aires d'étude rapprochée et éloignée.

Les autres groupes avifaunistiques les plus importants observés en hiver concernaient (par ordre décroissant) l'**Etourneau sansonnet** (351 oiseaux), la **Grive litorne** (224), le **Pinson des arbres** (187), l'**Alouette des champs** (123) et le **Pigeon ramier** (113), en alimentation sur la zone d'étude.

Le dérangeement occasionné par le chantier ne sera toutefois pas significatif pour ces espèces à cette saison : celles-ci exploitent en effet un territoire qui n'est pas réduit à la zone de projet, avec une dynamique de déplacement plus importante qu'en période de nidification (erratisme lié aux rigueurs de l'hiver). Ces taxons auront ainsi la capacité de s'éloigner de la zone de chantier, et de se reporter sur d'autres parcelles présentes sur l'AEI ou ses abords.

La même réflexion est faite :

- pour les **rapaces** et **Laridés** en recherche alimentaire, qui ne seront pas affectés de manière significative lors du chantier puisqu'ils effectuent d'importants déplacements journaliers pour la recherche alimentaire ;
- pour la très grande majorité des **passereaux** pouvant stationner sur place à l'occasion de haltes migratoires : leurs capacités de report et le fait que les travaux n'interviendront pas en simultané sur les quatre éoliennes contribuent à minimiser les impacts du dérangeement en période internuptiale.

Enfin, les oiseaux en migration active comme les **Anatidés** (canards), **petits et grands échassiers** (limicoles, Grues cendrées, cigognes, etc.), peu susceptibles d'utiliser le site pour la halte migratoire, ne seront pas affectés de façon significative par le chantier.

Le dérangeement généré par le chantier en hiver et en phase migratoire représentera un impact très faible à négligeable pour l'essentiel de l'avifaune patrimoniale identifiée.

XVII. 1. a. ii. Dérangement en période de nidification

Le dérangement en période de nidification présente les mêmes conséquences pour l'avifaune, à savoir un effarouchement des espèces et leur déplacement en-dehors de la zone d'influence du chantier. L'impact est toutefois plus important durant cette saison sensible, car il peut entraîner l'avortement d'une nidification, voire l'abandon d'une nichée.

Certaines espèces patrimoniales n'ont pas été contactées ou ne sont mentionnées qu'en alimentation sur la zone d'étude, en particulier certains rapaces diurnes comme l'Autour des palombes, l'Aigle botté, le Busard cendré ou l'Elanion blanc. L'impact du dérangement sera similaire à celui qui est observé hors période de nidification : ces taxons auront la capacité de s'éloigner de la zone du chantier, et de se reporter dans les mêmes types d'habitats sur l'aire d'étude immédiate ou ses abords. Pour d'autres espèces telles que le Martinet noir, les hirondelles ou le Moineau domestique, le chantier n'est susceptible d'engendrer aucun effet significatif, puisqu'elles s'accommodent très bien de l'activité humaine.

Pour les espèces nicheuses, le dérangement concernera essentiellement les oiseaux adeptes des haies, petites parcelles bocagères ouvertes (prairies, cultures) et lisières de boisements. **Le Vanneau huppé, la Tourterelle des bois, l'Alouette lulu, le Bruant jaune, la Cisticole des joncs, les Fauvettes grisettes et des jardins, la Linotte mélodieuse, le Tarier pâtre et les Pies-grièches écorcheur et à tête rousse** figurent parmi les espèces ciblées. *À contrario*, les espèces des milieux agricoles très ouverts ou anthropisés seront peu concernées par le chantier.

En ce qui concerne les parcelles d'implantation, le peuplement en période de nidification dépendra avant tout de l'assolement en place au moment des travaux. En effet, s'ils démarrent avant le début de la nidification, ces espèces auront la capacité de s'éloigner de la zone de chantier, et le dérangement ne sera donc pas significatif. **En revanche, les conséquences sur la reproduction de ces espèces seront nettement plus lourdes si le chantier débute en pleine nidification.** Dans ce cas, les nichées en cours peuvent être avortées.

Ce risque est accru dans le cas présent car toutes les éoliennes seront implantées à moins de 100 m d'une haie et/ou d'une lisière de boisements, dont l'enjeu fonctionnel pour l'avifaune est modéré (E2, E4) à très fort (E1, E3). Au regard de l'enjeu des espèces ciblées, l'impact global du dérangement en phase chantier est considéré comme faible à modéré pour l'ensemble de ces dernières.

Les individus ne faisant que survoler le site (alimentation ou transit) ne seront pas ou peu concernés ; par conséquent, l'impact les concernant ne sera pas significatif.

Le dérangement généré par le chantier en période de nidification des oiseaux (sous réserve d'un suivi adéquat) est très faible à modéré pour les espèces nichant dans les milieux de type bocager, et non significatif pour les espèces en simple transit sur la zone d'étude. Néanmoins, il est vivement conseillé d'éviter les travaux lourds durant la reproduction de la faune (voir la partie consacrée aux mesures ERC).

XVII. 1. b. Perte/destruction d'habitats/individus

XVII. 1. b. i. Perte/destruction d'habitats/individus en période d'hivernage et de migration

Les espèces concernées sont essentiellement **l'Engoulevent d'Europe, l'Oedicnème criard, le Pluvier doré, le Vanneau huppé et l'Alouette lulu**. La perte stricte d'habitats générée par le chantier est de l'ordre de 1,5 ha, soit une perte globalement négligeable pour ces espèces au regard du potentiel de zones favorables aux rassemblements, au repos ou à l'alimentation sur l'ensemble du territoire.

Plus spécifiquement, **l'Engoulevent d'Europe** est vulnérable à un risque de destruction en contexte de lisière : en effet, durant ses haltes migratoires, l'espèce compte sur l'efficacité du mimétisme de son plumage pour passer inaperçu et ne décollera qu'au tout dernier moment. Dans une moindre mesure, ce constat peut également s'appliquer à l'Alouette lulu.

La destruction d'habitats/individus en période internuptiale demeure relativement limitée à l'échelle du territoire, et considérant le caractère plus mobile des espèces. L'impact est donc considéré comme négligeable à faible pour l'ensemble des taxons à enjeu.

XVII. 1. b. ii. Perte/destruction d'habitats/individus en période de nidification

Les espèces nichant **directement au sol** (cultures, prairies, lisières, bords des chemins, etc.) ou **dans les haies** seront les premières concernées par le chantier. En effet, les emprises des travaux consommeront environ **1,5 ha de surface**, auquel s'ajoute la destruction d'environ **292,39 ml de haies** rectangulaires basses et multi-strates pour permettre l'accès aux zones de chantier.

Bien que de façon brute, ces impacts soient relativement faibles à l'échelle de l'AEI (environ 0,23 % de la superficie totale et environ 0,36 % du total de mètres linéaires de haies), ils représentent une perte non négligeable pour les taxons les plus sensibles : c'est le cas notamment **d'espèces patrimoniales peu communes ou rares et fortement dépendantes des haies**, comme les pies-grièches. Au regard de l'enjeu attribué aux espèces concernées, l'impact de la perte ou destruction d'habitats, d'individus ou nichées sera modéré pour **la Tourterelle des bois, l'Alouette lulu, le Bruant jaune, les Fauvettes des jardins et grisettes, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, les Pies-grièches écorcheur et à tête rousse, le Pic épeichette et la Chevêche d'Athéna**. Cet impact sera moins significatif pour les autres espèces.

Pour ce qui est des surfaces prises sur les parcelles ouvertes, les impacts potentiels seront surtout fonction des **assolements** mis en place au moment du chantier (rotation des cultures). Ainsi, au regard de l'enjeu des espèces patrimoniales concernées, l'impact de la perte ou destruction d'habitats, d'individus ou nichées sera modéré pour **les Busards Saint-Martin, des roseaux et cendré, l'Oedicnème criard et le Vanneau huppé**, et faible à très faible pour les autres espèces.

La destruction d'habitats/individus en période de nidification est considérée comme modérée pour les espèces les plus sensibles, et de très faible à faible pour les autres. Les espèces ne faisant que transiter (non nicheuses sur l'AEI, telles que les hérons ou canards) ne sont pas ou peu concernées ici.

XVII. 1. c. Synthèse des impacts bruts en phase chantier sur l'avifaune

Tableau 119 : Synthèse des impacts bruts en phase chantier sur l'avifaune

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeux fonctionnels			Impacts bruts en phase chantier	
				Nicheurs	Hivernants	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte d'habitats	Destruction d'individus / de nids
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	DO / PN	NT	NA	-	DD	N	Modéré	Très faible		n.	n.
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	PN	NT	NA	NA	VU	N	Très fort			n.	n.
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN	VU	NA	LC	-	H		Faible		n.	n.
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	LC	VU	N	Très fort	Faible		n.	n.
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	-	NA	NT	N	Modéré	Faible		Faible	Modéré
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NT	NA	NA	VU	N et D > 10 ind.	Très fort	Faible	Très faible	Faible	Modéré
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	D et N	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Modéré
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	-	NA	EN	N		Faible		n.	n.
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO / PN	VU	NA	NA	NA	N	Modéré	Très faible	Très faible	Très faible	Faible
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	-	Fort	Faible		n.	n.
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	VU	NA	-	-		Faible	Très faible	n.	n.
Anseriformes	Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	DO / PN	-	NA	NA	-	H		Très faible		n.	n.
	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	-	LC	LC	NA	EN	N et H > 35 ind.	Très faible	Très faible		n.	n.
	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	LC	LC	NA	LC	H > 300 ind.		Très faible		n.	n.
	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	-	NA	LC	NA	NA	H > 15 ind.		Très faible		n.	n.
	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-	NA	LC	NA	NA	H > 50 ind.		Très faible		n.	n.
	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	-	LC	LC	NA	VU	N et H > 35 ind.	Très faible	Très faible		n.	n.
	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	-	VU	LC	NA	VU	N et H > 80 ind.	Faible	Très faible		n.	n.
	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	-	LC	NT	-	CR	N et H > 40 ind.	Faible	Très faible		n.	n.
	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	-	VU	LC	NA	NA	N et H > 20 ind.		Très faible		n.	n.
	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	-	VU	-	NT	CR	N, H		Très faible		n.	n.
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	-	VU	LC	NA	EN	N et H > 125 ind.		Très faible		n.	n.
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	PN	LC	LC	LC	-	N et H > 60 ind.	Faible	Très faible		n.	n.	
Apodiformes	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Très faible			n.	n.
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO / PN	LC	-	NA	LC	N	Fort	Faible		Très faible	Faible

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeux fonctionnels			Impacts bruts en phase chantier	
				Nicheurs	Hivernants	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte d'habitats	Destruction d'individus / de nids
Charadriiformes	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	DO / PN	LC	LC	NA	VU	N et H > 20 ind.		Très faible		n.	n.
	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	-	VU	-	VU	CR	N et H > 25 ind.		Très faible		n.	n.
	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	PN	NA	LC	NA	-	H > 310 ind.		Très faible		n.	n.
	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	-	-	NA	LC	-	H		Très faible		n.	n.
	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	-	-	NA	DD	-	H		Très faible		n.	n.
	Chevalier gambette	<i>Chevalier gambette</i>	-	LC	NA	LC	VU	N et H > 60 ind.		Très faible		n.	n.
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	DO / PN	-	-	LC	-	-		Très faible		n.	n.
	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	DO	NA	NA	NT	-	H		Faible		n.	n.
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	LC	NA	EN	N et H > 20 ind.	Fort	Modéré		Très faible	Faible
	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	-	-	NA	VU	-	H > 50 ind.		Modéré		n.	n.
	Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	LC	-	-	NT	N et H > 50 ind.	Très faible	Très faible		n.	n.
	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	PN	EN	LC	-	-	H > 15 ind.			Très faible	n.	n.
	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	PN	VU	LC	NA	-	H > 15 ind.		Très faible		n.	n.
	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	DO / PN	VU	-	NA	-	H > 5 ind.		Très faible		n.	n.
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	DO / PN	EN	-	DD	CR	-		Très faible		n.	n.
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N et H > 5 ind.		Très faible		n.	n.
	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	DO / PN	NA	LC	NA	-	H > 5 ind.		Très faible		n.	n.
	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PN	NT	LC	NA	VU	N	Très fort			n.	n.
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N et R	Modéré	Faible	Très faible	Faible	Modéré
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	PN	LC	-	NA	VU	N	Très fort			n.	n.
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	LC	-	-	H > 35 ind.		Modéré	Faible	Très faible	n.
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO / PN	RE	-	NT	-	H		Très faible		n.	n.
	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	DO / PN	-	-	NT	-	-		Très faible		n.	n.
	Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	DO / PN	NT	NA	LC	NA	-		Très faible		n.	n.
	Sterne hansel	<i>Gelochelidon nilotica</i>	DO / PN	VU	-	NA	-	-		Très faible		n.	n.
	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	DO / PN	LC	-	LC	NA	-		Très faible		n.	n.
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	DO / PN	LC	NA	LC	VU	N		Très faible		n.	n.	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	LC	NA	VU	N et H > 260 ind.	Fort	Très faible		Modéré	Modéré	

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut réglementaire	Liste Rouge France métropolitaine (UICN, 2016)			Liste Rouge Poitou-Charentes	Espèce déterminante ZNIEFF - Poitou-Charentes	Enjeux fonctionnels			Impacts bruts en phase chantier	
				Nicheurs	Hivernants	De passage			Nidification	Migration	Hivernage	Dérangement / Perte d'habitats	Destruction d'individus / de nids
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	LC	NA	NA	NT	N		Très faible	Très faible	n.	n.
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	EN	NA	VU	NA	H et N		Faible		n.	n.
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	DO / PN	NT	VU	NA	EN	N et H		Très faible		n.	n.
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	DO / PN	VU	NA	-	NT	-	Très fort	Faible	Très faible	n.	n.
Colombiformes	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	NA	NA	EN	N	Fort			n.	n.
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	-	NA	VU	-	Modéré			Faible	Modéré
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	NA	NA	NT	-	Modéré			Très faible	Faible
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	-	DD	NA	-	-		Faible		n.	n.
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	PN	LC	-	NA	NT	N	Fort	Faible		Très faible	Faible
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	NA	NA	CR	N		Faible	Très faible	n.	n.
Galliformes	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	-	LC	-	NA	VU	-	Faible			Très faible	Faible
Gruiformes	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	PN	LC	NA	NA	LC	H > 280 ind.		Très faible		n.	n.
	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	LC	NA	NA	NT	-	Modéré			n.	Très faible
	Grue cendrée	<i>Ardea grus</i>	DO / PN	CR	NT	NA	-	H > 70 ind.		Très faible		n.	n.
Otodiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	EN	NA	-	EN	H et N		Très faible		n.	n.
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	NT	LC	NA	VU	-	Faible			Faible	Faible
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	NA	-	NT	N	Très fort	Modéré	Modéré	Faible	Modéré
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	EN	-	NA	EN	N	Très fort			Très faible	Faible
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Modéré			Faible	Modéré
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN	-	EN	EN	N		Faible		n.	n.
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	PN	NT	-	-	VU	-	Faible			Faible	Faible
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	NA	NA	NT	-	Modéré			Faible	Faible
	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	NA	-	NT	-	Très faible			n.	n.
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	PN	VU	-	-	NT	-	Faible			Faible	Faible
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Modéré			Faible	Modéré
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	NT	-	DD	NT	-	Modéré			Faible	Modéré
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO / PN	EN	-	-	VU	N	Fort	Modéré	Très faible	n.	Très faible
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	-	DD	NT	N	Modéré			Faible	Modéré